

DomusVi s'engage en faveur de l'emploi des seniors et signe la Charte en faveur de l'emploi des 50 ans et plus au ministère du Travail



Service de Presse

Tél. : + 33 (0)1 57 32 53 00
press@domusvi.com

Sylvain Rabuel, Président du Groupe DomusVi, signe la Charte en faveur de l'emploi des 50 ans et plus au ministère du Travail, en présence d'Olivier Dussopt, Ministre du Travail, de l'Insertion et du Plein emploi, en présence de Sybille Le Maire et des autres entreprises signataires. Copyright (DR)

Le 28 juin dernier, Sylvain Rabuel, Président du Groupe DomusVi, a signé la Charte en faveur de l'emploi des 50 ans et plus au ministère du Travail, en présence d'Olivier Dussopt, Ministre du Travail, de l'Insertion et du Plein emploi. Réalisée dans une démarche de co-construction, cette charte a comme objectif de favoriser l'emploi des 50 ans et plus via des partages d'expériences et des échanges entre entreprises signataires. DomusVi et 14 autres entreprises rejoignent ainsi les 32 entreprises qui s'étaient engagées en signant cette Charte en mars 2022.

Créée à l'initiative du *Club Landoy* présidé par Sybille Le Maire, la Charte en faveur de l'emploi des 50 ans et plus est le premier acte inter-entreprise concernant la place des collaboratrices et collaborateurs de plus de 50 ans. **Cet acte inédit est décliné en 10 engagements :**

- La formation
- L'accompagnement des évolutions de carrières
- Le maintien de l'emploi
- Le recrutement
- Le départ à la retraite
- Le bien-être au travail
- La sensibilisation aux stéréotypes liés à l'âge dans le milieu du travail.

- Accompagner et soutenir les collaboratrices et les collaborateurs aidants.
- Accorder une attention particulière à la préparation et à l'accompagnement du départ à la retraite (dispositifs de transition). Au moment du départ, remercier les collaboratrices et collaborateurs en célébrant et en saluant leur carrière.
- Après le départ, pour celles et ceux qui le souhaitent, l'entreprise peut proposer de conserver le lien notamment par les Alumnis, ou favoriser un engagement associatif.

En savoir + : <https://www.clublandoy.com/10-engagements-pour-valoriser-la-place-des-50-ans-dans-lentreprise>

Sylvain Rabuel, Président du Groupe DomusVi, a déclaré, à cette occasion :

« Je me réjouis de la signature de cette Charte et que le Groupe DomusVi participe à cette démarche collective impulsée par le Club Landoy et Sybille Le Maire qui permet de lutter contre tous les stéréotypes, en particulier celui de l'âge. En 2035, 50% de la population en Europe aura plus de 45 ans. Faire face aux enjeux démographiques doit s'accompagner d'une mobilisation collective sur la place accordée aux seniors dans la Société mais aussi dans nos sociétés économiques et entreprises : Il s'agit d'un véritable enjeu de cohésion intergénérationnelle pour lequel le groupe DomusVi est particulièrement engagé depuis de nombreuses années. Notre conviction est que l'âge des seniors ne doit pas être un tabou mais au contraire un atout pour l'entreprise, forts de leur expérience et de leur savoir.»

A propos du Groupe DomusVi

Créé en 1983 en France, DomusVi est aujourd'hui l'un des leaders de l'habitat, des services et des soins dédiés aux personnes âgées dans le monde. Le Groupe est présent dans 8 pays en Europe et en Amérique Latine (en France, en Espagne, en Allemagne, au Portugal, en Irlande, aux Pays-Bas, au Chili, en Colombie et en Uruguay).

La mission que se donne le Groupe est simple : préserver la qualité de vie des personnes âgées en particulier par le maintien d'une vie sociale active et aider les sociétés à s'adapter au défi démographique du vieillissement.

Aujourd'hui, les 50 000 collaboratrices et collaborateurs de DomusVi accompagnent près de 80 000 personnes âgées quotidiennement : pour la moitié d'entre eux dans leur vie à leur domicile et pour l'autre moitié, dans les 500 résidences médicalisées, résidences seniors, centres de jour et structures de psychiatrie

En savoir plus sur :
www.domusvigroup.com

Et suivez-nous sur :

